

Communauté de communes Place du Champ de Foire 03350 CÉRILLY

Ainay le Château

Le Vilhain

Braize

Meaulne-Vitray

Couleuvre

Saint-Bonnet-Tronçais
Saint Caprais

Hérisson Isle-et-Bardais Theneuille

Le Brethon

Valigny

L'Etelon

Conseillers Municipaux,

Mairies,

de la communauté de communes du Pays

de Tronçais

Nos réf.: DR/LD/BR/23.0373

Cérilly,

le 27 mars 2023

Objet: Conseil communautaire

PJ: PV du conseil du 07 mars 2023, Rapports, Présentation brève et synthétique du budget primitif principal 2023, Avenant n°2 du Procès-Verbal constatant la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence école avec la commune de Hérisson, Convention de partenariat n°2023-03-P-cmat avec le CAUE et ses annexes, Organigramme de la Communauté de Communes,

Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du conseil communautaire qui se tiendra :

Le mercredi 12 avril 2023 à 20h00 A la salle de réunion de la Communauté de Communes (Cérilly)

L'ordre du jour sera le suivant :

- PV de la réunion du conseil du 07 mars 2023 ;
- Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus ;
- Prévisionnel d'investissement 2023-2026 :
- Produit fiscal 2023;
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM);
- Budget principal primitif 2023;
- Budget annexe PLATE FORME BOIS primitif 2023 ;
- Modalités d'attribution de subventions aux associations (rapport d'information);
- Attribution d'une subvention au DomaineM;
- Attribution d'une subvention au Festival lyrique à Tronçais :
- Attribution d'une subvention au Tour de la Vallée Montluçonnaise ;

- Avenant n°2 au Procès-Verbal constatant la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » avec la commune de Hérisson ;
- Convention de partenariat avec le CAUE Parcours PEPIT;
- Modification bassins de mobilité Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- > Fusion des écoles de Cérilly ;
- Créances éteintes ;
- Modification de la délibération n°2018-76 en date du13 septembre 2018 ;
- > Annulation de la délibération n°2019-71 en date du 11 juillet 2019 ;
- Modification de l'organigramme de la communauté de communes ;
- Questions diverses.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de mon sincère dévouement.

Le Président,

Daniel RONDET